



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-21632>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-21632**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Departemental Du Var

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22830001800113

Ville : TOULON

Code postal : 83076

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1601619>

Identifiant interne de la consultation : 20241155

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : correspondre@aws-france.com

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Cf. Rc et notamment : 1) Lettre de candidature peut être remise au moyen du formulaire Dc1 à compléter (ou équivalent) et en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants. A défaut de l'utilisation du formulaire ci-dessus, la justification à produire par les entreprises candidates soit en tant qu'entreprise générale soit en tant que membre d'un groupement est : - une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1. à L. 2141-5. et L. 2141-7. à L. 2141-11. du Ccp, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Cf. Rc et notamment : 2) Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat, portant au maximum sur les

trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles; Dans le cadre du justificatif à produire mentionné ci-dessus, le candidat peut utiliser l'imprimé Dc2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou équivalent. L'imprimé Dc2 est disponible sur le site du portail de l'économie et des finances

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : cf. Rc et notamment : 3) La présentation d'une liste des principales études effectuées au cours des trois dernières années, en lien avec l'objet, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, assortie d'attestations d'exécution pour les prestations les plus importantes. Cette liste de prestations est demandée pour les membres du bureau d'études dans chacun des domaines suivants: -études d'aménagements d'infrastructures de transport routiers et cyclables -études de trafic et mobilité. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte (cf. arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats).

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 08/04/2025 à 20:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Valeur technique : 40% Valeur environnementale : 10% Prix : 50%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Communes de Roquebrune-sur-Argens et Fréjus PCL - Mise en service et mise à niveau entre la Garonnette et le pont de la Galiote Etudes préliminaires

Code CPV principal - Descripteur principal : 71300000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La consultation porte sur les prestations désignées ci-après : - Réalisation des études préliminaires de mise en service et mise à niveau du parcours cyclable du littoral (PCL) entre la Garonnette et le pont de la Galiote sur les communes de Roquebrune-sur-Argens et Fréjus. Le marché comporte 3 parties techniques décrites à l'article 1-2-3 du présent règlement (RC) : - Diagnostic - Propositions de découpage en sections homogènes et de typologies d'aménagement adaptées - Etude préliminaire des variantes d'aménagement retenues Le détail des attendus par partie technique figure à l'article 3 du Cahier des Charges (CC). A titre indicatif, la durée globale prévisionnelle du présent marché d'études est d'environ 18 mois. Les délais d'exécution par partie technique dont dispose le titulaire pour réaliser les prestations sont fixés à l'article III de l'acte d'engagement. A titre indicatif, on peut prévoir que les prestations commenceront vers le mois de juillet 2025

Lieu principal d'exécution du marché : Communes de Roquebrune-sur-Argens et Fréjus 83380 - Roquebrune-sur-Argens

Durée du marché (en mois) : 18

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Aucune visite sur site en cours de publicité n'est organisée par le pouvoir adjudicateur. Néanmoins, les lieux de l'opération étant en accès libre, une visite est toujours recommandée. RGPD : le titulaire s'engagera à accepter les obligations portées à l'annexe relative au

RGPD de l'acte d'engagement. Clauses de réexamen : le marché pourra être modifié conformément aux dispositions prévues aux articles L. 2194-1. à L. 2194-2. et R. 2194-1. à R. 2194-9 .du CCP dans les cas listés à l'article 2-10-2 du règlement de consultation (RC). Marché similaire : possible. Les critères de jugement sont détaillés à l'article 4 du RC.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/02/2025